MAIRIE 1 quai de la Mairie 85 350 ILE D'YEU Tel: 02 51 59 45 45 - VENDEE-

# COMMUNE DE L'ILE D'YEU

SECTEUR DE PORT JOINVILLE

# Étude préalable à l'aménagement du contournement de Port-Joinville

**ANNEXES DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉTUDE AU CAS-PAR-CAS** 



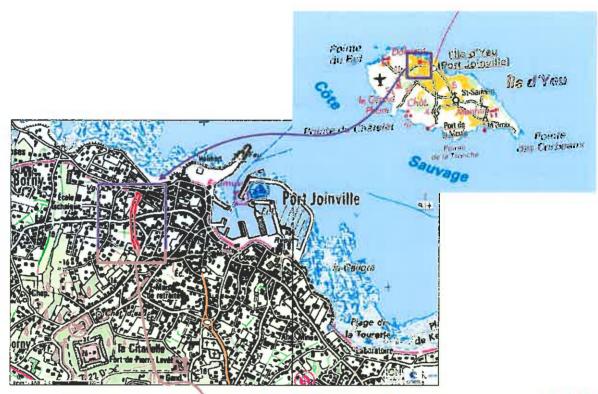


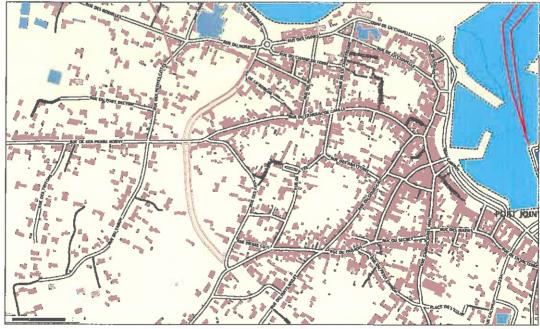
www.geouest.fr

26 rue J.Y. Cousteau • BP 50352 85009 LA ROCHE SUR YON CEDEX Tél . 02 51 37 27 30 - contact@geouestfr

# **ANNEXE 2 - LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE**

Le secteur étudié est placé au Nord-est de l'Ile d'Yeu près de Port-Joinville.





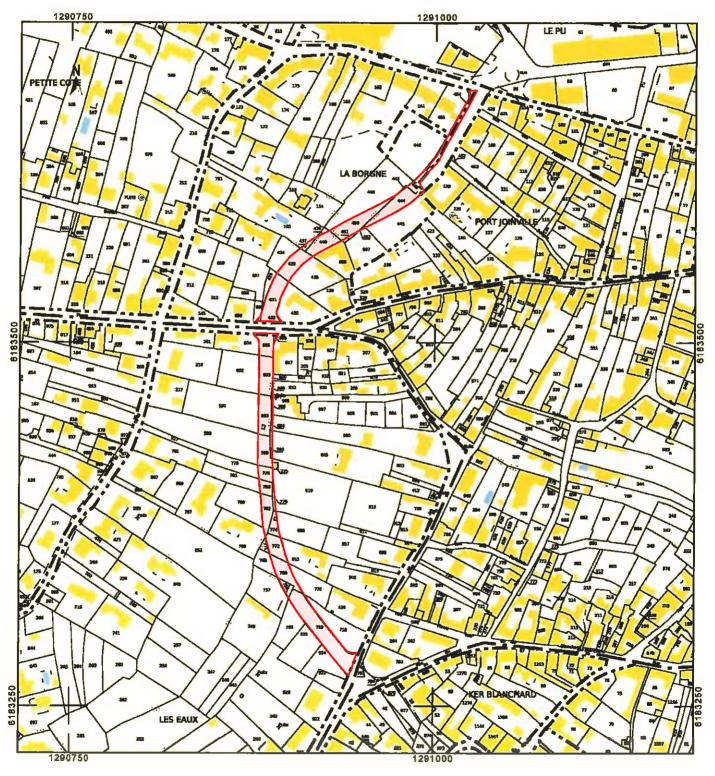
**Cartes IGN** 



## **PLAN CADASTRAL**

La surface globale de terrain étudiée est de 5 040 m².

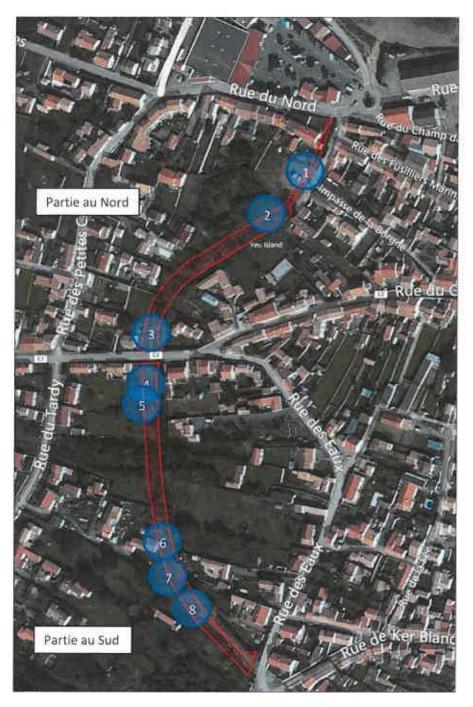
La longueur du fuseau étudié est 440 m.



Plan cadastral au 1/2000e sur le secteur étudié



## **ANNEXE 3 - OCCUPATION DES SOLS**



L'occupation actuelle des sols correspond à celle observable sur la photographie aérienne de 2009 (mappy.fr).

Sur la partie au Nord de la rue de Ker Pierre Borny, il peut être observé (du Nord au Sud) :

- le début de l'impasse de la Borgne
- une aire de stationnement avec des bandes herbacées en couronne de la zone de parking
- un boisement, clairsemé de feuillus
- des fonds de jardins appartenant préférentiellement aux propriétés situées à l'Est du projet de contournement. Certains comportent des arbres ; d'autres sont de simples pelouses.

Sur la partie au Sud de la rue de Ker Pierre Borny, il s'agit très souvent de fonds de jardins, boisés. Ces fonds de jardin sont en fait limiter par un large fossé au bord duquel les propriétaires ont laissé se développer une strate arborée dense.

Dans le dernier tronçon, se raccordant à la rue des Eaux, le fossé disparait et la dernière parcelle porte un chemin de desserte d'une habitation.

Les numéros des photos sont présentés sur le plan ci-dessus :

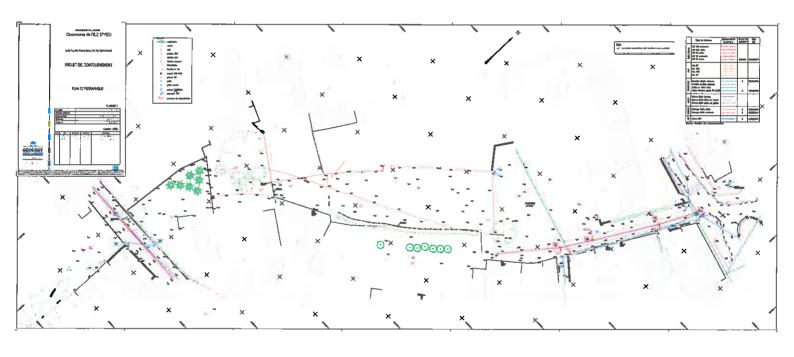


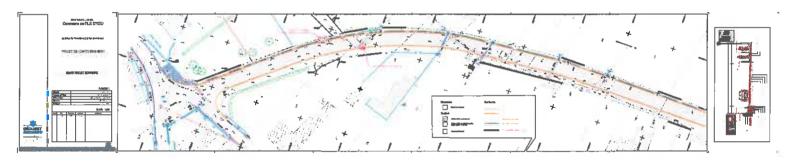
GEOUEST juin 2013 et juillet 2014

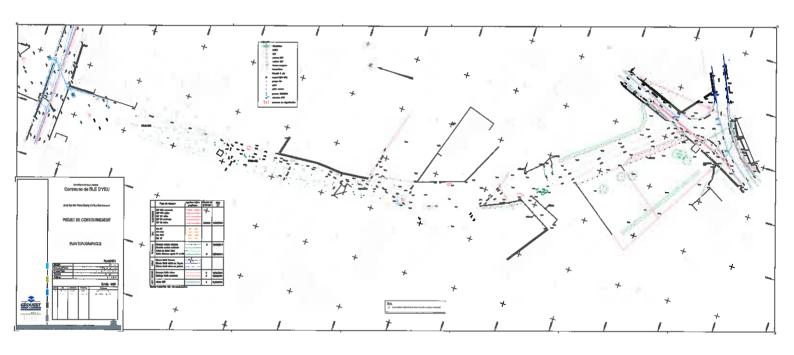


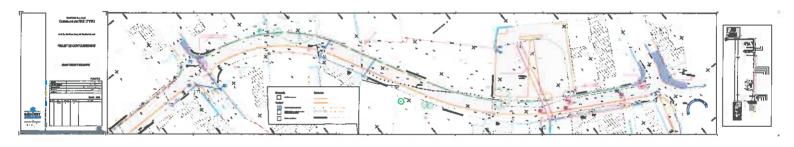
# **ANNEXE 4 - PLANS DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS**











MAIRIE 1 quai de la Mairie 85 350 ILE D'YEU Tel : 02 51 59 45 45

# - VENDEE - COMMUNE DE L'ILE D'YEU

SECTEUR DE PORT JOINVILLE

# Étude préalable à l'aménagement du contournement de Port-Joinville

# DOSSIER D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000



26 rue J.Y. Cousteau ◆ BP 50352 85009 I A ROCHE SUR YON CEDEX Tél . 02 51 37 27 30 — contact@geouestir

## Table des matières

<u>1.</u>	PRÉAMBULE	
<u>2.</u>	PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE	3
2.1.	LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE	3
2.2.	PLAN CADASTRAL	3
2.3.	FONCIER	5
2.4.	DOCUMENT D'URBANISME	
2.5.	OCCUPATION DES SOLS	7
2.5.	1. Occupation actuelle des sols	7
2.5.2	2. HISTORIQUE D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR	7
<u>3.</u>	DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	10
3.1.	CONTEXTE GÉOLOGIQUE	10
3.2.	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE	10
3.3.	CONTEXTE HYDROLOGIQUE	11
3.3.2	L. HYDROGRAPHIE SUR LE SITE	11
3.3.2	2. LES EAUX PLUVIALES	11
3.4.	CONTEXTE ÉCOLOGIQUE GÉNÉRAL ET RÉGLEMENTAIRE	13
3.4.1	L. INVENTAIRES NATIONAUX	13
3.4.2	2. AUTRES INFORMATIONS ACQUISES	14
3.5.	LES INVENTAIRES "ZONES HUMIDES"	14
3.5.1	L. LES ZONES HUMIDES D'IMPORTANCE NATIONALE (ZHIN)	15
3.5.2	2. LES ZONES HUMIDES PRÉ-LOCALISÉES PAR LA DREAL	15
3.5.3	3. INVENTAIRE COMMUNAL DES ZONES HUMIDES	15
3.5.4	I. SITUATION SUR LE SITE ÉTUDIÉ	16
3.6.	ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000	23
3.6.1	L. ÉTAT RÉGLEMENTAIRE	23
3.6.2	2. CONDITIONS DE L'INVENTAIRE FLORISTIQUE	26
3.6.3	3. DÉTAILS DES RELEVÉS	26
3.6.4	L. DÉTERMINATION DES HABITATS CORINE BIOTOPE	30
3.6.5	5. INVENTAIRE DE LA FAUNE	31
3.6.6	5. INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000, LES ESPÈCES ET LES HABITATS	
COMI	MINALITAIRES	32



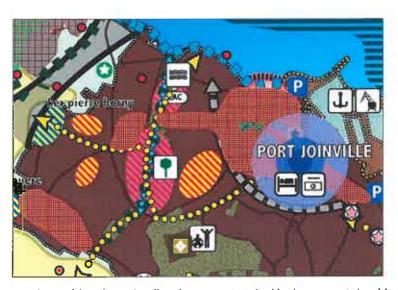
## 1. PRÉAMBULE

La Mairie de l'Ile d'Yeu a approuvé son Plan Local d'Urbanisme au début de l'année 2014, confortant sa volonté de gérer au mieux les zones urbanisables et sauvegarder son patrimoine naturel très présent sur le territoire islais. Le document d'urbanisme retient notamment 5 axes directionnels dans son schéma de développement :

- Axe 1 : créer les conditions d'un territoire solidaire, harmonieux et de qualité
- Axe 2 : améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie
- Axe 3 : développer la multimodalité et engager de nouvelles mobilités respectueuses du cadre naturel, mais aussi vecteur de découverte du territoire
- Axe 4 : faire de l'Ile d'Yeu un territoire exemplaire et d'expérimentations
- Axe 5 : accompagner et accentuer le développement économique islais.

C'est pour répondre aux axes 2 et 3 de son schéma de développement que la Mairie a souhaité poursuivre son projet de contournement routier de Port-Joinville afin d'améliorer et sécuriser la circulation des riverains et touristes très nombreux en période estivale. Il s'agit maintenant d'aboutir à un projet routier cohérent et compatible avec l'environnement et l'écologie des lieux sur un secteur retenu depuis de nombreuses années au document d'urbanisme. Le projet de "contournement" de Port-Joinville sera couplé avec la mise en place d'aires de parking aménagées appuyant ainsi une volonté communale de requalification du secteur du front de Port.

Un fuseau préférentiel pour le passage de cette voie est inscrit depuis une quarantaine d'années au document d'urbanisme ainsi gu'au cadastre.



Extrait de la carte de synthèse du projet d'aménagement et de développement durable (PADD, PLU 2014, Mairie)

Afin d'évaluer les incidences d'un tel projet sur les sites NATURA 2000 désignés sur et autour de l'Ile d'Yeu, la Mairie a engagé des études environnementales permettant d'établir dans un premier temps un diagnostic des zones humides et une schématisation des écoulements d'eaux pluviales en fond de parcelles privées.

Suite à ces études, une évaluation des incidences sur les sites NATURA 2000 est menée et fait l'objet du présent dossier.



# 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SITE

## 2.1. Localisation géographique

Le projet d'aménagement est situé sur l'Ile d'Yeu.

Le secteur étudié est placé au Nord-est de l'ile, près de Port-Joinville.

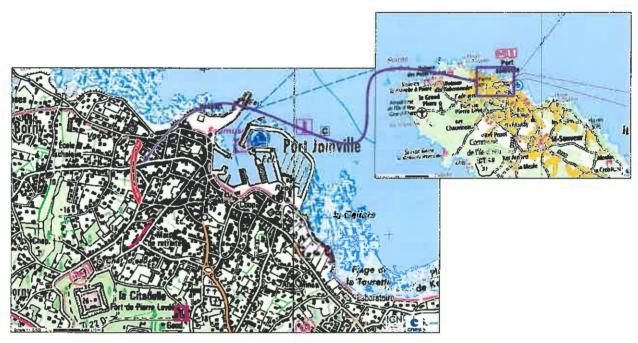


Figure 1 : Extrait de la carte IGN sur le secteur étudié (geoportail.fr)

## 2.2. Plan cadastral

Le tableau suivant récapitule les parcelles concernées par cette étude

1 10 1	AK 431	AK 432	AK 435	AK 437	AK 440	Al 442	AK 444	AK 454	AK 447	AK 449
met i	364 m²	9 m²	240 m²	29 m²	204 m²	5 m²	290 m²	61 m²	101 m²	41 m²
			_							
17/20#	AK 450	Al 589	AI 590	Al 594	AI 593	AI 596	Al 598	AI 600	Al 603	AI 605
=mm	322 m²	175 m²	31 m²	12 m²	241 m²	16 m²	8 m²	1 m²	269 m²	149 m²
	1									
1640	AI 606	AI 719	Al 756	AI 769	AI 772	Al 774	AI 776	AI 778	AI 780	AI 782
Said	11 m²	674 m²	62 m²	194 m²	157 m²	85 m²	31 m²	95 m²	85 m²	175 m²

La surface globale de terrain étudiée est de 5 040 m².

La longueur du fuseau étudié est 440 m.

Le projet concerne 29 parcelles cadastrales inscrites dans un fuseau délimité au cadastre.



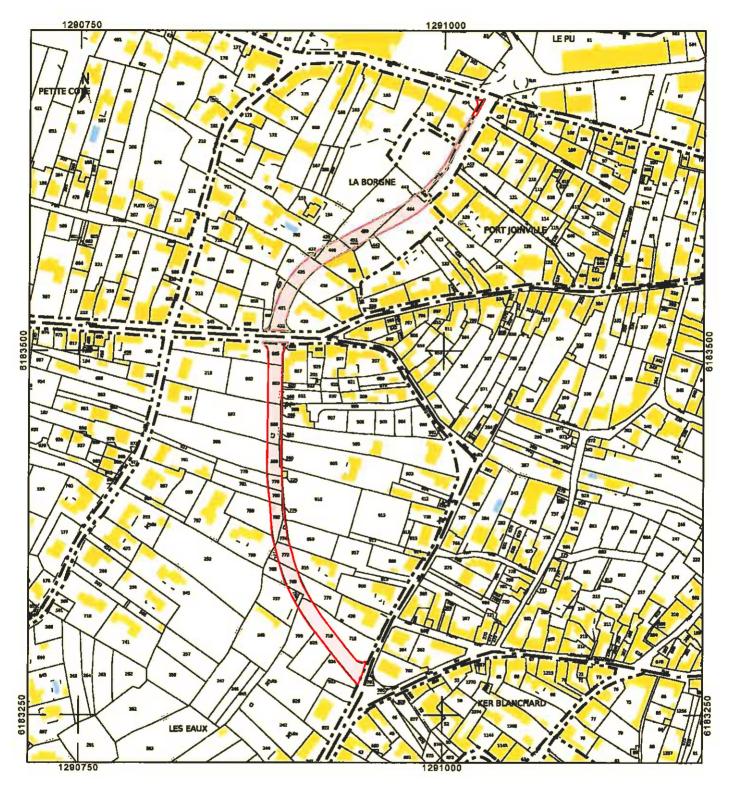


Figure 2 : Plan cadastral au 1/2000e sur le secteur étudié



## 2.3. Foncier

Les parcelles sont généralement intégrées à des propriétés privées.

	AK 431	AK 432	AK 435	AK 437	AK 44	40	AI 442	AK 4	44		AK 447		AK 449
	ERDF	Comn de l'Ile		M. LEHUJEUR		Comn le l'Ile	nune d'Yeu	Mm RICOLL	-	Com	mune de l'I d'Yeu	lle	TRICAUD
A	AK 450	Al 589	AI 590	AI 59	94	Al	593	AI 596	AI 598	AI 600	Al 60:	3	AI 605
	TRICAUD	POIRAUD ép. PROUST	Commul de l'Ile d'Yeu	MAING		-	M. IZALES	GABORIT / RIOU		mmune lie d'Yeu	Consor BURGAU CHARRU	JD-	Commune de l'île d'Yeu
	AI 606	Al 719	Al 756	Al 769	Al 772		Al 774	Al 776	5	Al 778	AI 780		Al 782
	BRIAND	Comm		M. TURBE	M. COLAS	3	SCI Les Mimosas	RIANT		Mme RO			Commune

## 2.4. Document d'urbanisme

Avant 2014, la commune de l'Ile d'Yeu régissait l'urbanisme sur son territoire grâce à un Plan d'Occupation des Sols.

La commune a achevé son Plan Local d'Urbanisme qui a été approuvé le 20.02.2014.

Au PLU, le fuseau de la future voie de contournement est en emplacement réservé n°4 dont l'intitulé est "Accès projet de contournement".



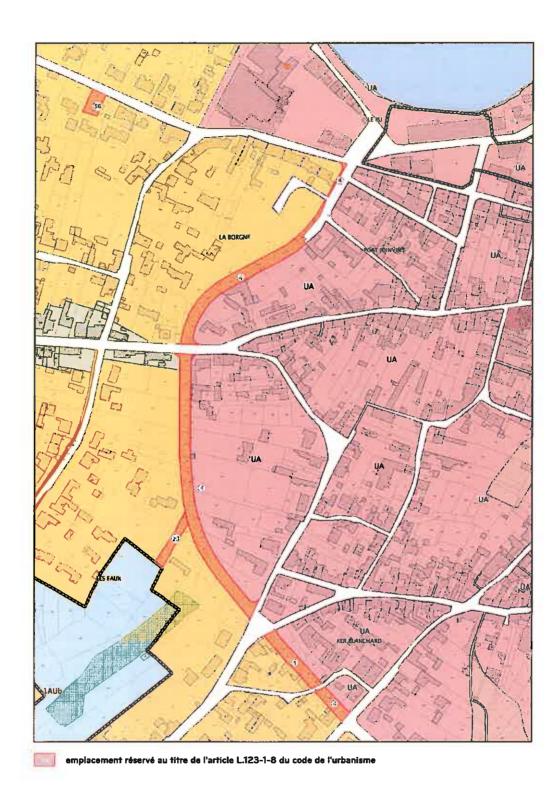


Figure 3 : Extrait du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2014



## 2.5. Occupation des sols

#### 2.5.1. Occupation actuelle des sols



L'occupation actuelle des sols correspond à celle observable sur la photographie aérienne de 2009 (mappy.fr).

Sur la partie au Nord de la rue de Ker Pierre Borny, il peut être observé (du Nord au Sud) :

- le début de l'impasse de la Borgne
- une aire de stationnement avec des bandes herbacées en couronne de la zone de parking
- un boisement, clairsemé de feuillus
- des fonds de jardins appartenant préférentiellement aux propriétés situées à l'Est du projet de contournement. Certains comportent des arbres ; d'autres sont de simples pelouses.

Sur la partie au Sud de la rue de Ker Pierre Borny, il s'agit très souvent de fonds de jardins, boisés. Ces fonds de jardin sont en fait limiter par un large fossé au bord duquel les propriétaires ont laissé se développer une strate arborée dense.

Dans le dernier tronçon, se raccordant à la rue des Eaux, le fossé disparait et la dernière parcelle porte un chemin de desserte d'une habitation.

#### 2.5.2. Historique d'aménagement du secteur

Les photographies aériennes suivantes nous permettent d'apprécier l'évolution du site depuis 1950.





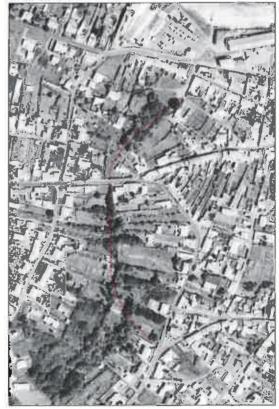
1950 (geoportail.fr)



1975 (geoportail.fr)



1967 (geoportail.fr)



1992 (maps.google.fr)







1998

2010

La haie en limite des fonds de parcelles existe depuis des décennies, apparaissant déjà sur la photo aérienne de 1950.

Le secteur s'est urbanisé dès le début des années 60 : on note qu'un grand nombre de bâtisses ont été construites dans ce secteur Ouest du Port Joinville.

Avant 1950, selon les informations recueillies dans le document d'urbanisme, plusieurs villages gravitaient autour de Port Joinville: Ker Pierre Borny, Cadouère, Ker Borny, Ker Chauvineau, Ker Pissot, Ker Bossy et Ker Chalon et constituaient quant à eux des entités bien différenciées l'une de l'autre.



## 3. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

## 3.1. Contexte géologique

Le contexte géologique sur l'Ile d'Yeu est complexe comprenant :

- les granites vrais ont les minéraux répartis sans orientation préférentielle, donc ne montrant pas d'alignements,
- les granites (qui sont bleutés et rosés, à grains grossiers) sont très peu visibles sur l'île, repérables plus facilement dans la forme spécifique des rochers alors arrondis en coussins, lisses, et donnant des galets proches de la sphère,
- des passages nombreux de migmatites (du grec migma: "mélange") dans les marges des granites et des orthogneiss sont majoritairement visibles. Les migmatites sont des roches mixtes formées par moindre chaleur lors de l'introduction, à Yeu, des granites dans les gneiss. Par ce fait, les migmatites ont une foliation confuse donnant de nombreux intermédiaires avec les granites et les orthogneiss, et souvent l'identification n'est possible que sur de vastes ensembles géologiques à la côte et non sur de simples échantillons de roches.

La pédologie issue de ce type de formation géologique est un sol acide sur presque toute l'ile, avec une note plus calcaire dans les dunes et dans les landes côtières.

À noter que l'Île d'Yeu fait partie des sites présélectionnés dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Géologique pour les orthogneiss et témoins quaternaires de l'île (n°IPG85\_FA020).

## 3.2. Contexte topographique

En premier lieu, l'analyse de la carte IGN sur le secteur étudié (Figure 5) montre que le fuseau retenu pour la mise en place du contournement de Port Joinville est placé en fond de talweg.

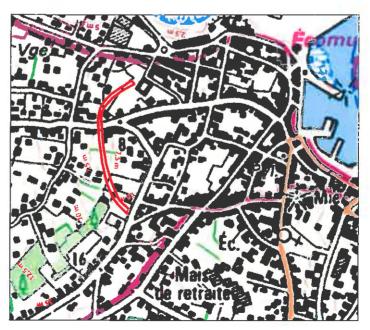


Figure 5 : Carte IGN sur le secteur étudié (sans échelle, geoportail.fr)



Sur l'ensemble du projet, de la rue du Ker Blanchard au parking la dénivelée est marquée, détails présentés dans le plan topographique joint.

Pour le secteur Nord, les cotes relevées vont de 6.13 mNGF à 4.62 mNGF.

Pour le secteur Sud, les cotes relevées vont de 12.39 mNGF à 6.62 mNGF.

La dénivelée globale du tracé va donc de 12.39 mNGF à 4.62 mNGF.

## 3.3. Contexte hydrologique

## 3.3.1. Hydrographie sur le site

Les terrains étudiés ne sont ni traversés ni bordés par un réseau hydrographique. Aucun cours d'eau n'est relevé sur la carte IGN, et sur le terrain.

#### 3.3.2. Les eaux pluviales

Les eaux pluviales sur le secteur de Port Joinville sont gérés par des réseaux enterrés ou aériens sous forme de fossé de taille parfois importante.

Dans notre aire d'étude, quand les eaux pluviales ruissellent et ne s'infiltrent plus dans le sol à tendance limoneuse (partie Sud), les écoulements sont collectés via un large fossé présent en fond des parcelles bâties. Après la traversée de la rue de Ker Pierre Borny via un busage Ø300 et une traversée enterrée de fonds de jardins, le fossé réapparait en arrière des terrains avant d'être à nouveau busé jusqu'à la mer pour la passage de la Rue du Nord et du giratoire.

Selon le schéma directeur de gestion des eaux pluviales présenté en annexe sanitaire du Plan Local d'Urbanisme, ce fossé débute bien amont venant du Sud-ouest où un petit tronçon est busé. Une canalisation d'EP se connecte également dans la partie Sud-est collectant une partie des eaux de la rue Saint-Amand.

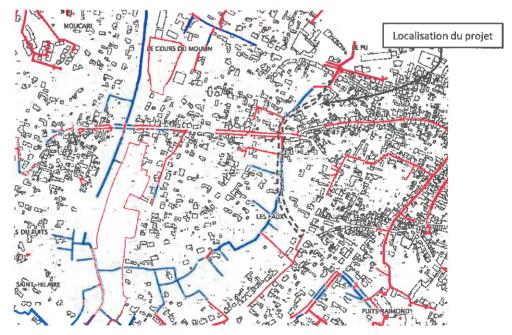
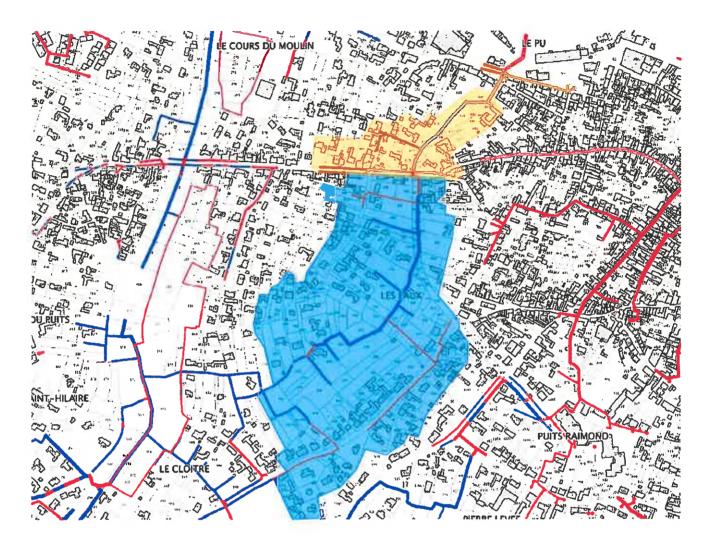


Figure 6 : Extrait de la carte du schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le secteur Ouest de Port Joinville (sans échelle, annexe au PLU, Mairie)



Le bassin versant recueilli dans le fossé principal couvre une surface d'environ 122 650 m² (12,2 ha) dans la partie Sud entre la Rue St Amand et la Rue Ker Pierre Borny ; et environ 21 540 m² dans la partie Nord entre la Rue Ker Pierre Borny et le parking.



Le débit engendré par le bassin versant urbanisé, partie Sud, est de 1,67 m³/s.



#### Contexte écologique général et réglementaire 3.4.

#### 3.4.1. Inventaires nationaux

#### a. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire.

Ces zones sont classées en deux types :

- les zones de type I constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;
- les zones de type II constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.

#### 4 ZNIEFF sont répertoriées sur l'île d'Yeu :

- 3 ZNIEFF de type 1 :
  - o n°50220001 "Dunes et marais de Pointe du Porteau à la Pointe des Corbeaux"
  - n°50220002 "Littoral et zones voisines des Roses à la Pointe du But"
  - o n°50220003 "Côte sauvage et landes voisines e la pointe du But à la Pointe des Vieilles".
- 1 ZNIEFF de type 2 :



détail sur le secteur étudié (CARMEN 2014, DREAL)

Le site étudié n'est pas inclus dans une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est située au Sud à 400 m environ du croisement avec la Rue Saint-Amand; 800 m environ du secteur Nord étudié.



#### b. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux

Concernant les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), qui correspondent à des sites présentant une valeur particulière au plan ornithologique par la présence ou l'absence d'une ou plusieurs espèces d'oiseaux rares ou menacées, aucune n'est répertoriée sur l'île.

#### c. Les Arrêtés de Protection de Biotope

L'arrêté préfectoral de protection de biotope, plus connu sous le terme simplifié "d'arrêté de protection de biotope" (APB) est défini par une procédure relativement simple qui vise à la conservation de l'habitat (entendu au sens écologique) d'espèces protégées.

Un arrêté de protection de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées. Il permet au préfet de fixer par arrêté les mesures tendant à favoriser, sur tout ou partie du territoire d'un département, la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées.

L'Ile d'Yeu ne comporte aucun APB.

#### d. NATURA 2000

Cf. paragraphe 3.6

#### 3.4.2. Autres informations acquises

#### a. Flore vasculaire de l'Ile d'Yeu

Selon la "Flore vasculaire de l'Ile d'Yeu, mémento pour une centaine d'espèces" réalisée par Claude BUGEON, "la végétation de l'ile d'Yeu est issue de roches riches en silice, donnant un sol acide, faible en minéraux diversifiés, mais avec quelques apports de plantes aimant le calcaire sur certaines côtes".

M. BUGEON a recensé, depuis 1982, 43 espèces protégées, des espèces rares en Vendée, 16 espèces d'orchidées terrestres, 2 très rares fougères, des espèces de milieux humides,...

## 3.5. Les inventaires de "zones humides"

Les zones humides sont des "terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". (Art. L.211-1 du Code de l'Environnement).

Les zones humides accueillent une grande variété d'espèces animales et végétales spécifiques et adaptées aux conditions particulières des milieux. En effet, à l'interface entre le milieu terrestre et le milieu aquatique, ces milieux peuvent jouer un rôle important dans la régulation des débits des cours d'eau ou l'épuration des eaux ; ces zones sont également des supports d'activités humaines diversifiées (tourisme, élevage, conchyliculture, pisciculture, saliculture, activités naturalistes, chasse...).



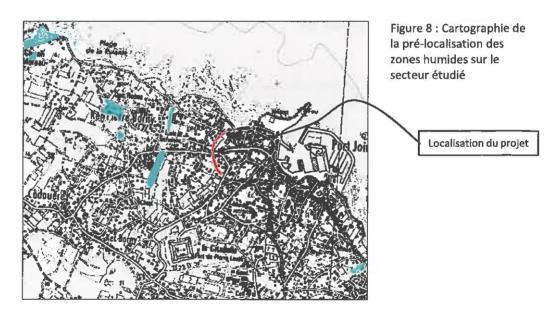
#### 3.5.1. Les zones humides d'importance nationale (ZHIN)

Une carte des zones humides sur le territoire français a été élaborée par le SOeS (Service de l'Observation et des Statistiques) avec l'appui du Muséum national d'histoire naturelle à partir de couches géographiques disponibles au plan national en 2009. Ont été utilisés, l'inventaire des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type I et II à caractère humide de première génération, l'occupation du sol issue de l'inventaire biogéographique CORINE Land Cover 2006 et la liste des SIC (site d'intérêt communautaire) comprenant des habitats humides.

Selon cette cartographie, la commune de l'ILE D'YEU n'est pas concernée par une ZHIN.

#### 3.5.2. Les zones humides pré-localisées par la DREAL

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement met en ligne des inventaires de pré-localisation de zones humides sur le territoire des Pays de la Loire. Lancée en 2007, une étude régionale de pré-localisation des marais et des zones humides est aujourd'hui disponible. Ce travail a été établi sur le SIG MAPINFO par photo-interprétation et croisement des données existantes (BD Ortho 2001 et 2006, MNT, réseau hydrographique, cartes géologiques,...).



Selon cette cartographie, aucune zone humide potentielle n'est présente sur l'ensemble du site étudié.

#### 3.5.3. Inventaire communal des zones humides

L'inventaire communal des zones humides a été mené par le bureau d'études OCE Environnement en 2010 et est annexé au Plan Local d'Urbanisme.



Localisation du projet

Selon la cartographie établie, il n'existe aucune zone humide sur le secteur d'étude.

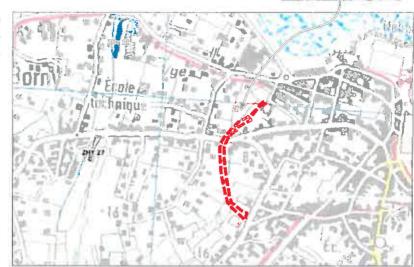


Figure 9 : Extrait de la cartographie des zones humides annexées au PLU (données : Mairie)

L'ile contient plusieurs zones caractérisées par des milieux humides comprenant des dépressions humides intradunales, des boisements humides, des roselières, des prairies humides, des prairies de marais et des mares avec une végétation hygrophile sur les berges ; des secteurs de friches humides, mégaphorbiaies et milieu transformé ont également été inventoriés.

#### 3.5.4. Situation sur le site étudié

#### a. Méthodologie appliquée

Récemment, les critères de définition et de délimitation d'une zone humide ont été explicités afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation (articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du Code de l'Environnement). La méthodologie suit celle indiquée dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

#### Les sondages pédologiques :

Les sondages ont été réalisés selon les modalités de l'arrêté  $1^{er}$  octobre 2009. Les sondages sont effectués sur une profondeur de 1,20 m (lorsque la nature du sol le permet) à l'aide d'une tarière à mains EDELMAN  $\varnothing 4$ .

Il a été recherché la présence de traces d'hydromorphie et de concrétions ferro-manganiques.

Les profils de sol ont été comparés à la liste des sols caractéristiques de zones humides présentés en Annexe I de l'arrêté.

#### Les relevés floristiques :

Des relevés de la végétation ont été réalisés sur l'ensemble du parcellaire. Ils ont été faits sur des secteurs homogènes d'un point de vue de la flore et des conditions du milieu (topographie).

Ces relevés ont pour but d'inventorier les espèces et/ou les communautés végétales présentes et de noter leur taux de recouvrement : les espèces dominantes sont identifiées (espèces dont le taux de recouvrement cumulé représente 50 % et celles dont le taux de recouvrement excède 20 %). Si dans cette liste d'espèces dominantes, plus de la moitié sont caractéristiques de zone humide (selon la liste annexée à l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009), la zone peut être considérée comme zone humide.

Si l'un des deux critères sol ou végétation est caractéristique de zone humide alors le milieu est classé en zone humide. Le périmètre de la zone humide est délimité au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation.

Les sondages, effectués selon les modalités de l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, ont été effectués 24 juillet 2013 (après une période sans pluie de près d'un mois).

## b. Résultats des investigations

#### La pédologie :

Les cartographies suivantes permettent de localiser les sondages sur la photo aérienne de 2009.



Figure 10 : Localisation des sondages effectués dans la partie au Nord de la rue de Ker Pierre Borny



Figure 11 : Localisation des sondages effectués dans la partie au Sud de la rue de Ker Pierre Borny



Au total, 16 sondages à la tarière ont été effectués dans le fuseau d'étude.

Les profils ont été comparés aux profils des classes d'hydromorphie du GEPPA (Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée, 1981) (Figure 12).

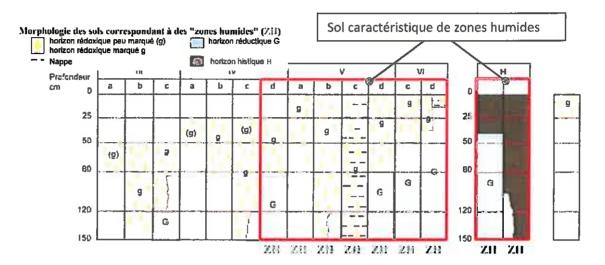


Figure 12: Tableau GEPPA permettant de classifier les sols

Les résultats sont présentés ci-après ainsi que les classes GEPPA auxquelles ils appartiennent

zondage:	Description	Chase: GEPPA	dissolves -
Sondage 1	0-15 cm : Sable humifère 15-30 cm : sable humifère avec présence de morceaux de roche (altérites) (photo) 30 cm : refus de tarière sur roche	Hors classe	
Sondage 2	0-5 cm : terre humifère 5-100 cm : argile grise avec présence de traces d'hydromorphie ( <i>photo</i> ) Présence d'eau vers 85-90 cm	Vb	



## Page 19|34

Sondages 3 et 4	0-5 cm : terre humifère 5-50 cm : argile grise avec présence de traces d'hydromorphie (réduction) 50-80 cm : argile grise avec présence de traces d'hydromorphie (oxydation) 80-100 cm : argile sableuse grise avec présence de traces d'hydromorphie (oxydation) (photo)	Vb	
Sondages 5 et 6	0-2 cm : couche muscinée ou pelouse 2-75 cm : sable avec présence d'argile de plus en plus intense et altérites (photo)	Hors classe	
Sondages	0-45/60 cm : limon sableux brun	Hors	
7 et 8 Sondages 9 et 10	45/60 cm : refus de tarière  0-30 cm : limon brun  30-70 cm : limon argileux à argile limoneuse brun avec présence d'altérites  70-75 cm : altérites argileuse avec présence de traces d'hydromorphie	classe	
Sondages 11 et 12	0-45 cm : limon argileux brun 45-55 cm : argile limoneuse brun et gris 55-80 cm : argile grise avec altérites Présence de traces d'hydromorphie (concrétions ferro-manganiques) entre 55 et 70 cm	111	
Sondage 13	0-50 cm : limon argileux avec présence de traces d'hydromorphie (oxydation)	Hors classe	
Sondage 14	0-50 cm : limon argileux brun 50 cm : refus de tarière	Hors classe	
Sondage 15	0-70 cm : limon argileux brun 70-90 cm : argile limono-sableuse brun 90-100 cm : argile d'altération	Hors classe	





Figure 13 Localisation des sondages hydromorphes (en bleu) dans la partie au Nord de la rue de Ker Pierre Borny



Figure 14 : Localisation des sondages hydromorphes (en bleu) dans la partie au Sud de la rue de Ker Pierre Borny

## La végétation pour la caractérisation des zones humides :

Les espèces floristiques présentes sont :

1/ en bordure du parking : Liseron des haies, Trèfle des prés, Ortie urticante, Trèfle jaune, Fenouil sauvage, Tormentille, Plantain lancéolé, Fromental, Aigremoine eupatoire et Gesse

Aucune de ces espèces n'est inscrite sur la liste des espèces indicatrices de zones humides (annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008).



2/ dans le boisement, en strate herbacée sous strate arbustive de taillis : Laurier sauce, Lierre grimpant, Arum tacheté, Iris jaune, Géranium, Saule blanc, Epilobe hérissée, Saule marsault, **Pulicaire** dysentérique, Piloselle, Lotier des marais, Cirse.

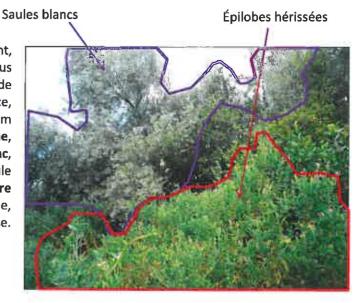


Photo 1: Boisement sur la parcelle 444

La surface de recouvrement des espèces indicatrices écrites en gras est supérieure à 50 %. Selon l'arrêté du 24 juin 2008 (abrogé par l'arrêté du 1er octobre 2009) ce cortège floristique est humide.

3/ en bordure du fossé, dans le boisement et dans la partie clairière, les espèces sont les suivantes : Jonc épars, Chanvre d'eau, Patience sauvage, Renouée persicaire, Prêle aquatique, Berce



La surface de recouvrement des espèces indicatrices signalées en gras est supérieure à 50 %. Selon l'arrêté du 24 juin 2008 (abrogé par l'arrêté du 1er octobre 2009) ce cortège floristique est humide.



Photo 2 : Fossé en limite de la parcelle 440

4/ dans les taillis de la parcelle 593 : Orme, Prunellier, Lierre grimpant, Laurier sauce, Saule marsault, Figuier, Scrofulaire noueuse, Lotier des marais.



Aucune de ces espèces n'est inscrite sur la liste des espèces indicatrices de zones humides (annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008).



5/ dans la partie boisée de la parcelle 719 : Saule marsault, Lierre grimpant, Laurier sauce, Ortie urticante, Trèfle des prés, Laiteron, Bryone dioïque, Ravenelle, Plantain lancéolé, Fougère, Scorsonère, Mauve et Menthe poivrée. Près du fossé : Épilobe hérissée, Trèfle rampant

Aucune de ces espèces n'est inscrite sur la liste des espèces indicatrices de zones humides (annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008).

6/ dans la partie en friches, ancien jardin : Orme (pousses), Érigéron du Canada, Séneçon commun, Armoise commune, Grand plantain

Aucune de ces espèces n'est inscrite sur la liste des espèces indicatrices de zones humides (annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008).

7/ en bordure du chemin de terre sur la parcelle 719 : Peuplier, Fougère, Orme champêtre, Ronce.

Aucune de ces espèces n'est inscrite sur la liste des espèces indicatrices de zones humides (annexe II de l'arrêté du 24 juin 2008).

Une délimitation de la zone humide caractérisée par la végétation est présentée ci-après :



Figure 15 : Délimitation de la zone humide caractérisée par la végétation (fond photo Microsoft Corporation 2013)



#### c. Les conclusions de l'inventaire des zones humides

Qu'il s'agisse de l'inventaire floristique ou du diagnostic pédologique, les relevés effectués dans la partie au Nord de la rue du Ker Pierre Borny montrent qu'il existe une zone humide dans ce secteur.



Figure 16: Localisation de la zone humide répertoriée et délimitation de l'emprise du projet sur celle-ci (geoportail.fr)

La surface de zone humide impactée par le projet (délimitée en pointillés rouges) est d'environ 530 m².

## 3.6. Évaluation des incidences NATURA 2000

#### 3.6.1. État réglementaire

Le réseau NATURA 2000 est un réseau européen de sites naturels protégés. Il a pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, et d'assurer la protection de sites naturels européens. Ces prérogatives de gestion tiennent compte des exigences économiques, sociale, culturelles ainsi que des particularités locales.

Le volet réglementaire porté par la procédure NATURA 2000 concerne tous les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents dans le site.

Sur la base des observations scientifiques, la directive 92/43/CEE prévoit la création d'un réseau "NATURA 2000" qui regroupe l'ensemble des espaces désignés en application des directives "Oiseaux" (1979) et "Habitats" (1992).

Ces Directives établissent une liste des espèces d'oiseaux, des habitats naturels et des espèces animales (autres que les oiseaux) et végétales pour lesquels les États membres doivent désigner des sites sur leur territoire afin de les conserver.

Sur l'Ile d'Yeu et ses abords, il a été désigné deux sites NATURA 2000 (cf. Figure 17) :

- SIC FR5200654 COTES ROCHEUSES, DUNES, LANDES ET MARAIS DE L'ILE D'YEU (en vert)
- ZPS FR5212015 SECTEUR MARIN DE L'ILE D'YEU (en bleu).





Figure 17 : Extrait de la cartographie NATURA 2000 de la DREAL avec le SIC et la ZPS (carmen.developpement-durable.gouv.fr)

Le projet d'aménagement n'est pas présent ni dans le SIC ni dans la ZPS. Il se situe au plus près à 220 m au Sud du SIC qui débute au-delà de l'estran.

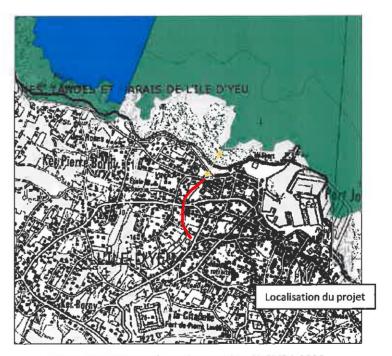


Figure 18: Distance du projet aux sites NATURA 2000



#### Extrait de la fiche descriptive de la ZPS

Le vaste secteur marin, autour et au large de l'Ile d'Yeu, apparaît comme un site majeur pour l'avifaune marine sur la façade atlantique.

Ainsi, le site est essentiel pour le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), présent en période inter-nuptiale surtout en juillet et août. La zone comprise entre l'île et le continent voit le stationnement annuel de très nombreux individus de cette espèce pour laquelle la France porte une responsabilité particulière (40% de la population mondiale stationne dans le secteur).

De même, le site est très important en période d'hivernage pour le Plongeon catmarin (*Gavia stellata*), le Guillemot de Troïl (*Uria aalge*), le Pingouin torda (*Alca torda*) et la Mouette pygmée (*Larus minutus*).

Les eaux de l'île sont également fréquentées par deux espèces en limite sud de leur aire de répartition et qui pourraient un jour s'installer sur l'île d'Yeu : le Fulmar boréa! (Fulmarus glacialis) et le Cormoran huppé (Phalacrocorax aristotelis).

Enfin, un grand nombre d'espèces d'oiseaux marins fréquente le site en période de migration pré et postnuptiales, parfois en effectifs très importants, comme le Fou de Bassan (*Morus bassanus*), le Grand Labbe (*Catharacta skua*), la Mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*), la Sterne caugek (*Sterna sandvicensis*), l'Océanite tempête (*Hydrobates pelagicus*).

De même, les trois espèces de plongeons (*Gavia sp.*) hivernent autour de l'île principalement de décembre à février. Les oiseaux fréquentent principalement le nord de l'île et une zone située entre !'île et le continent. Le Plongeon catmarin est le plus commun avec sans doute plus d'une centaine d'individus. Deux espèces de grèbes (Grèbe huppé et Grèbe à cou noir) et le Harle huppé sont également présents.

Les alcidés sont également très présents dans ce secteur d'octobre à avril. Ainsi, de très fortes concentrations de Guillemot de Troïi (plusieurs milliers d'individus) sont notées de décembre à février du nord-ouest au sud-est de l'île sur des fonds de 30 à 50 m. Moins abondant que l'espèce précédente, le Pingouin torda fréquente aussi le plus souvent des fonds moins importants (10 à 20 m). L'espèce est toutefois présente en forte densité en hiver, et parfois même au printemps, à l'ouest et au sud de l'île.

La Mouette pygmée est une espèce hivernante dans le secteur qui fréquente les fonds à faible turbidité de 30 et 50 m de profondeur. Ainsi, des concentrations importantes sont constatées au nord et au sud de l'île de décembre à février. Elle est également bien présente au printemps lors de son passage postnuptial.

La Mouette tridactyle peut y être observée toute l'année mais elle est surtout présente en hiver, de décembre à février, sur des fonds de 50 m au sud-ouest de l'île. La Mouette mélanocéphale, plus côtière, hiverne également sur l'île.

Le Fou de Bassan est en place presque toute l'année mais avec des effectifs variables suivant les périodes. Les maxima sont notés lors des passages prénuptiaux (avril-mai) et surtout postnuptiaux (août à octobre) où les oiseaux se concentrent à l'ouest de l'île.

L'Océanite tempête est présent en automne, en particulier d'août à octobre, à l'ouest de l'île sur des fonds supérieurs à 50 m de profondeur. L'espèce est également observée de plus en plus régulièrement en hiver autour de l'île. L'Océanite culblanc est plus rare.

Le Grand Labbe est présent dans le secteur toute l'année. Les maxima sont notés lors du passage prénuptial (marsavril) et surtout postnuptial (août à octobre) où l'espèce se concentre au nord-ouest de l'île. L'espèce est également observée très régulièrement en hiver autour de l'île. Deux autres espèces de labbes, le Labbe parasite (Stercorarius parasiticus) et le Labbe pomarin (Stercorarius pomarinus), fréquentent les eaux de l'île surtout lors du passage postnuptial (août à octobre). Ils fréquentent principalement la zone située entre l'île et le continent.

Quatre espèces de sternes fréquentent le secteur (Sterne caugek, Sterne pierregarin, Sterne arctique et Sterne naine) ainsi que la Guifette noire. La plus commune est la Sterne caugek, abondante aux deux passages migratoires. Plusieurs centaines d'individus peuvent ainsi être observés en avril et en août. L'espèce, plutôt côtière, fréquente surtout la zone située entre l'île et le continent. L'espèce est également présente en hiver, en nombre de plus en plus important.

Les observations régulières de puffins (Puffin cendré, Puffin fuligineux, Puffin des Anglais) et de la Mouette de Sabine témoignent de la présence régulière de ces espèces pélagiques au large de l'île.

La plupart des espèces de goélands peuvent être observées dans ce secteur avec parfois des effectifs très importants.

#### <u>Vulnérabilité</u>:

Compte tenu de son caractère totalement marin et des regroupements d'oiseaux observés (en particulier en période d'hivernage), le site est particulièrement vulnérable aux pollutions marines.



#### Extrait de la fiche descriptive du SIC

La zone marine rocheuse autour de l'île présente une grande diversité spécifique d'espèces d'algues (plus de 39 espèces) qui se caractérise aussi par la présence de ceintures de laminaires en bon état de conservation (Laminaria hyperborea, Saccorhiza polyschides).

Par ailleurs, les conditions particulières existant sur le platier rocheux permettent de voir le développement d'espèces d'influences méditerranéennes (*Lithophyllum lichenoides* (= tortuosum), constituant une originalité pour la façade Atlantique, il est aussi à noter la présence de bancs de sable à Spisula sp et Abra sp.

Le site est à proximité de la zone de fréquentation régulière du Grand Dauphin et du Dauphin commun (zone d'alimentation).

#### Vulnérabilité:

Le site d'intérêt communautaire s'étend principalement sur le plateau rocheux autour de l'île d'Yeu

- le transport maritime, les activités maritimes et aériennes de service public sont présentes dans le site
- les métiers de la pêche professionnelle, sont aussi pratiqués sur la zone et à proximité. À noter la présence de récifs artificiels à proximité de la zone.
- le secteur côtier est le lieu d'activités de tourisme, nautisme et de plaisance (ports, mouillages, pêche récréative, sports de pleine nature...)

Compte tenu de son caractère majoritairement marin, le site est particulièrement vulnérable aux pollutions marines de toutes natures (hydrocarbures, macros déchets...)

#### 3.6.2. Conditions de l'inventaire floristique

Le relevé de la flore présente dans le fuseau d'étude effectué dans le cadre de l'inventaire des zones humides le 24 juillet 2013 a été complété le 23 juin 2014.

Les passages sur site à la fin juillet 2013 et à la mi-juin 2014 ont permis de relever un maximum d'espèces, sachant que le site étudié fait partie intégrante des fonds de parcelles bâties, fonds de jardin, donc sont entretenus. La réalisation de l'inventaire n'a donc pas été des plus aisées étant donné les autorisations à obtenir de chaque propriétaire mais s'est tout de même faite sur la totalité du tracé.

Les relevés vont être présentés pour le fuseau d'étude, dans l'ordre des parcelles cadastrales partant du Nord (côté parking) au Sud (côté Rue des Eaux).

Les relevés ont été effectués après un printemps 2013 pluvieux et frais où un retard de végétation s'était vu observé et à l'inverse un printemps 2014 globalement sec avec un développement végétal en avance d'environ 3 semaines.

#### 3.6.3. Détails des relevés

#### Parcelles n°446 et 447:



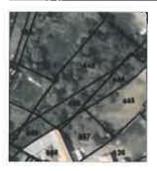
Il s'agit d'un parking et d'une partie de sa voie d'accès; avec un revêtement terre-pierres sur la majorité de la surface, aucune végétation ne s'y développe. En marge de cet espace, la végétation est herbacée. Elle développe des espèces communes: Liseron des haies, Trèfle des prés, Trèfle jaune, Tormentille, Plantain lancéolé, Fromental, Aigremoine eupatoire, Gesse.





Photo 3: Bande herbacée en bordure du parking

### Parcelles n°444, 449, 450, 440 et 437:



Ces parcelles correspondent à un boisement issu de friches arbustives ; il est noté la présence d'une clairière en friches également.

La strate arborée et arbustive se compose de Saule blanc, Saule marsault et Laurier sauce.

La strate herbacée en sous-bois se compose de : Arum tacheté, Lierre grimpant, Iris des marais, Géranium, Oseille, Renouée persicaire.

Le cortège de la strate herbacée dans la clairière contient : Épilobe hérissée, Pulicaire dysentérique, Jonc épars, Lotier des marais, Cirse. La hauteur de cette strate lors du relevé écologique atteignait près de 2 m.

Un fossé parcourt une partie de ce parcellaire. Il contient : Lycope d'Europe, Renouée persicaire, Jonc épars, Épilobe hérissée, Berce commune, Jonc épars, Prêle d'eau et Patience sauvage.



Photo 4 : Jonc épars, friches herbacées de la clairière et Épilobe hérissée (Cabinet SUSSET et Associés, 24/07/2013)

#### Parcelles n°435, 432 et 431:

Il s'agit de tronçons effectués dans des jardins de particuliers qui comprennent des pelouses rases et des arbres fruitiers (Figuier) ou ornementaux (Thuya, Pin parasol...).







Photo 5 : Fond du jardin de la parcelle 431

#### Parcelles n°605, 603, 593, 778, 780, 782 et 774:



Les fonds de parcelles sont en partie occupés par un fossé, large de 2 m environ et boisé sur ses côtés ; aucune végétation aquatique ou hygrophile ne se développe dans le fond du fossé.

La strate arborée en taillis dense se compose de : Orme champêtre, Laurier sauce et quelques Saules marsault ; des Ronces s'entremêlent également aux autres espèces.

La strate herbacée est généralement absente du fait de la présence d'un recouvrement dense de Lierre grimpant ou bien d'un entretien important par les propriétaires ; sur les parcelles 778 et 779 se développent également les espèces suivantes : Scrofulaire noduleux, Lotier des marais, Fougère et Fromental.



Photo 6 : Fond de parcelles boisées en bordure du fossé



#### Parcelle n°589:

L'ensemble de la parcelle est couvert par un taillis arboré de Prunellier, Laurier sauce, Saule marsault... Du Lierre grimpant tapisse le sol. Cette parcelle n'est pas praticable en l'état car la végétation y forme une friche arbustive dense.





Photo 7: Taillis dense sur la parcelle 589

#### Parcelles n°772, 769 et 756:



Un mur a été bâti entre les parcelles construites et ces terrains en friches.

La friche herbacée installée dans cet espace comprend des espèces spontanées et des espèces ornementales issues des jardins autrefois présents (*Crocosmias*, Iris).

Les espèces sont : Bryone dioïque, Érigéron du Canada, Séneçon commun, Armoise commune, Grand plantain, Scorsonère, Mauve, Menthe poivrée, Plantain lancéolé, Ravenelle, Trèfle des prés, Ortie urticante. Quelques Ormes s'y développent également.



Photo 8 : Espace en friche herbacée à la place d'un jardin



#### Parcelle 719:

Cette parcelle est occupée par un chemin de terre sur lequel ne se développe pas ou peu d'espèces herbacées.

Photo 9: Chemin de terre

#### 3.6.4. Détermination des habitats CORINE Biotope

La base de données ou code CORINE Biotope (COordination et Recherche de l'INformation en Environnement) est une typologie des habitats naturels et semi-naturels présents sur le sol européen qui permet l'identification des biotopes formés par la flore et la faune en liaison avec un certain environnement abiotique. L'objectif premier de la liste est d'identifier tous les groupements majeurs dont la présence contribue à l'évaluation de l'importance d'un site en matière de conservation.

Les habitats CORINE Biotope observables peuvent être identifiés sous les dénominations suivantes :

- 89.22 Fossés et petits canaux (Habitats aquatiques très artificiels)
- 41.F Bois d'Ormes (présents sur un long linéaire en bordure du fossé)
- 84.3 x 87.1 Petits bois et bosquets x terrains en friches (bosquets de saules avec friches arbustives et herbacées)
- 85.31 x 87.1 Jardins ornementaux en friches

Les milieux observés sont banaux. Ils ne correspondent pas à un habitat d'intérêt communautaire présent dans les sites NATURA 2000 "Côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeu" et "Plateaux rocheux de l'Île d'Yeu".

#### Conclusions de l'inventaire sur la flore :

Aucune des espèces recensées le jour de l'inventaire n'est répertoriée sur des listes de protection de la flore, nationale ou européenne.

Aucune des espèces inventoriée n'est une espèce dite invasive avérée ou potentielle.



#### 3.6.5. Inventaire de la faune

Panel des espèces observables sur et aux abords de l'Ile d'Yeu (extrait du site communautaire) :

Les zones côtières, les marais et les espaces bocagers de l'île abritent près de **290 espèces** d'oiseaux.

En chemin pour des contrées plus clémentes, nombre d'oiseaux marins (Grands labbes, Petits pingouins, Puffins, Fous de bassan,...) passent au large des côtes à l'automne.

En hiver, les limicoles (Bécasseaux, Pluviers, Grands gravelots, ...) choisissent les longues plages de sable pour se restaurer. C'est alors la période idéale pour observer le discret Bécasseau violet ou le rare Phalaroppe à bec large.

Au printemps, les Fauvettes reviennent d'Afrique tandis que le Busard des roseaux entame son vol amoureux. Ainsi nombre d'espèces très rares dans l'Ouest de l'Europe, voire dans la région, peuvent être admirées lors des migrations de Printemps et d'Automne (le Bruant lapon, le Bruant nain).

Quant aux insectes, la diversité des papillons est remarquable.

Il faut noter également chez les mammifères la présence du campagnol des champs (de forme insulaire) portant le nom latin de l'île "Oyensis".

Quant à la faune marine, elle compte parmi ses habitants les plus communs, le **Congre**, l'**Orphie** et **l'Araignée**, ainsi que des espèces nobles comme le Bar, la Dorade et le Homard.

#### Inventaire sur le tracé étudié :

Les espèces observées sont des insectes : Piéride, Azuré, Grande sauterelle verte, Corée marginée, Tircis, Argiope frelon, Robert-le-diable, Myrtil ; et des oiseaux : Merle noir, Pigeon ramier, Tourterelle turque et Chardonneret élégant. Ces espèces sont assez communes sur l'Ile, souvent nicheuses et présentes toute l'année.



Corée marginée

Tircis

Grande sauterelle verte

Argiope frelon

Aucune espèce de mammifère n'a été observée, ni aucune trace de passage.

Aucune espèce de reptile n'a été observée.

#### Conclusions de l'inventaire sur la faune :

Lors des différents passages effectués sur le site, finalement, peu d'espèces animales ont été observées.



Les fonds de jardins de parcelles bâties sont peu propices dans ce secteur pour le déplacement d'espèces animales comme les mammifères étant donné le contexte urbain, régulièrement bordé de murs, enclavé.

On note l'absence de réel milieu d'intérêt : pas de milieu aquatique en eau en permanence, pas de milieu aquatique temporaire avec une végétation spécifique [hygrophytes] en dehors de la petite zone humide, pas de boisement élevé ; tous ces milieux se retrouvent ailleurs sur l'ile et accueillent plus facilement ces espèces.

L'entretien des parcelles entraîne l'absence de variations de niveau de végétation et de variétés d'espèces, avec entre autre peu de plantes mellifères susceptibles d'attirer des Papillons.

Bien que le tracé suive un fossé, ombragé, la matière organique qui s'y entasse et se décompose, et où il est noté l'absence d'hygrophyte ou plantes aquatiques, empêche finalement de considérer cet émissaire comme d'intérêt écologique et faunistique.

Bien que les espèces d'oiseaux signalées soient pour la plupart inscrite sur des listes de protection animales (nationales, européennes), elles restent communes à notre région et sur l'Île.

# 3.6.6. <u>Incidences du projet sur les sites NATURA 2000, les espèces et les habitats</u> communautaires

La Directive "Habitats", notamment son article 6, demande aux États membres de l'Union Européenne de prendre les mesures appropriées pour éviter la détérioration des habitats naturels ou des habitats d'espèces ainsi que la perturbation des espèces au regard des objectifs de conservation des sites.

L'engagement de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire dans les sites NATURA 2000 conduit à imposer une évaluation de l'incidence des plans et projets d'aménagements qui sont susceptibles d'affecter notablement les sites NATURA 2000.

Cette évaluation est destinée à prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites NATURA 2000. Elle a pour objet de vérifier la compatibilité du projet ou programme avec la conservation du site.

Au regard de cette évaluation, l'État peut autoriser les projets, les soumettre à des prescriptions particulières, mais doit les refuser si les objectifs de conservation des sites subissent des effets significatifs.

Les sites NATURA 2000 n'étant pas figés, c'est donc l'outil de l'évaluation qui assure l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Avant tout, il faut savoir si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents dans un (ou des) site(s) NATURA 2000 au <u>regard des objectifs de conservation</u>.

Les objectifs de conservation du SIC sont en cours de définition pour le document d'objectif qui est en train de se réaliser.

De la même façon, le document d'objectifs de la ZPS est en cours de réalisation.



L'évaluation des incidences du projet se fera donc sans les objectifs qui pourraient être attribués pour chaque site NATURA.

Les incidences du projet seront étudiées selon le Guide méthodologique d'évaluation des incidences NATURA 2000 de mars 2011 édité par la Préfecture de la Vendée. L'évaluation doit permettre de déterminer et de quantifier les impacts d'un projet sur les objectifs de conservation de la totalité des habitats naturels et des espèces. Elle doit :

- Évaluer les risques :
  - o de destruction ou dégradation d'habitats
  - o de destruction ou dérangement d'espèces
  - o d'atteinte aux fonctionnalités du site et aux conditions favorables de conservation : fonctionnement hydraulique, pollutions, fragmentations...
- Tenir compte :
  - o des impacts à distance
  - o des effets cumulés avec d'autres activités
- Être proportionnée :
  - o aux incidences et aux objectifs de conservation du site
  - o à la nature et à l'importance des projets.

#### a. Évaluation des risques

Aucun habitat d'intérêt communautaire, ayant justifié la désignation des sites NATURA 2000 n'est présent sur le tracé du projet. Il n'existe donc pas de risque de destruction ou dégradation d'habitat communautaire.

Aucun des espèces signalées dans la ZPS, ou dans le SIC, n'a été recensée ou n'est susceptible d'être présente sur le tracé en projet. Les terrains à aménager sont situés en fonds de lots bâtis et sont très peu susceptibles d'accueillir l'une des espèces ayant servi à la désignation des sites NATURA 2000. Il n'existe donc pas de risque de destruction ou de dérangement d'espèces.

Le projet prévoit de maintenir le stockage et les écoulements des eaux comme le fossé joue ce rôle actuellement. La création d'une voie routière où des véhicules vont circuler a nécessité la mise en place d'ouvrages épurateurs des eaux de ruissellement (tranchées avec enrochements et végétalisation), de rétention (dispositifs décanteurs) qui permettront de rejeter des eaux claires au niveau de l'estran. Les risques d'entraîner des pollutions depuis le projet resteront très limités d'autant que la circulation routière sur cette route se fera essentiellement avec des véhicules légers, le nombre de camions sur l'Ile étant quasi nul (taille maxi. 3,5t).

La commune de l'Ile d'Yeu projette l'extension de la ZA de la Marêche dans le secteur de la Tonnelle. Le projet comporte peu de travaux en dehors de l'aménagement d'une voie de desserte de lots dans l'extension. Les travaux ne seront pas effectués dans le même lapse de temps et n'auront pas d'effet cumulé.

Étant donné sa situation, la voie nouvelle projetée (contournement de Port-Joinville) pourra servir aux entreprises nouvellement installées dans cette ZA en limitant les passages au travers des ruelles du port, limitant ainsi toute circulation de véhicules de travaux, de livraisons ou de commerces dans la partie urbaine la plus étroite de l'Ile.



#### b. Prise en compte des impacts à distance et des effets cumulés

Étant donné le type de projet et les précautions prises pour la gestion des eaux pluviales, étant donné l'ensemble déjà urbanisé dans lequel le projet va s'insérer, ce dernier n'aura pas d'incidence à distance sur les sites NATURA 2000 dont le SIC est au plus proche à 220 m sur l'estran Nord.

Il s'agit là de l'aménagement d'une voie de contournement dont les effets cumulés avec d'autres activités sont surtout liés à la circulation des véhicules. Cette création aura un effet positif pour désengorger les ruelles du port, apporter une sécurité à la circulation des cyclistes et des piétons...

#### c. Proportion du projet par rapport au site NATURA

Les incidences de la réalisation de la route sont nulles pour le site NATURA 2000 étant donné que les travaux ne porteront pas atteintes aux habitats et espèces désignés.

### 3.6.7. Conclusions

Le projet d'aménagement du contournement de Port Joinville n'aura pas d'incidence sur les sites NATURA 2000 présents à l'Ile d'Yeu, que ce soit au niveau des habitats ou des espèces ayant servi à la désignation des sites européens.

